



Mikaël MELOUL
Président de la FAMA
presidence@lafama.fr

Aux représentants des associations,
Au Directeur Technique Fédéral,
Aux membres du Conseil d'Administration,
Aux Président et Secrétaire du Conseil de
Surveillance,
Aux membres de la Commission Electorale
Fédérale,

Casabianca le 6 novembre 2022

**Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
Convocation à l'Assemblée Générale Elective**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer aux Assemblées Générales de la Fédération Arts Martiaux Autonomes (FAMA) qui auront lieu le **samedi 17 décembre 2022.**

Ces AG auront lieu sous forme de visioconférence, aussi les modalités de connexion vous seront communiquées quelques jours avant la réunion, par mail.

A 14h : Assemblée Générale Ordinaire, avec pour ordre du jour :

- Rapport moral du Président
- Rapport du Conseil de Surveillance
- Présentation du bilan et du compte de résultat de l'année 2021, suivie de leur approbation par l'AG
- Propositions des tarifs pour la saison 2023-2024 ainsi que des indemnités de remboursement, suivies de leur approbation par l'AG
- Présentation du budget prévisionnel, suivie de son approbation par l'AG
- Réponses aux questions diverses.

Conformément à l'article 11-1 des statuts de la FAMA, les questions diverses devront être envoyées, **au plus tard le 12 décembre 2022,** à l'adresse mail suivante : secretariat@lafama.fr.

Extrait de l'art. 11-1 : « *L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions diverses que si elles sont adressées à la FAMA par courrier ou par mail avec accusé réception au minimum cinq jours avant la date de l'Assemblée.* »

Vous trouverez ci-joint un mandat, dans le cas où vous souhaiteriez vous faire représenter à cette Assemblée Générale Ordinaire.

A la suite : Assemblée Générale Elective pour compléter le Conseil d'Administration

A ce jour, nous avons deux postes vacants au Conseil d'Administration.

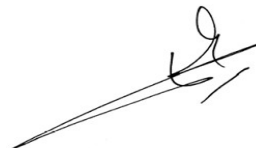
Tout licencié de la FAMA qui le souhaite, peut faire acte de candidature au Conseil d'Administration, en respectant les modalités et conditions inscrites sur la circulaire électorale jointe. Pour être pris en compte, les dossiers de candidature devront parvenir à la FAMA, au plus tard le 6 décembre 2022.

La veille de l'ouverture du vote électronique qui aura lieu le 7 décembre prochain, les représentants des clubs recevront par mail, leurs identifiants ainsi qu'un lien leur permettant d'accéder au vote. En aucun cas ces identifiants ne devront être communiqués à un tiers.

La présente convocation ainsi que les documents ci-joints seront disponibles sur le site de la FAMA, dans le courant de la semaine prochaine. Nous rappelons par ailleurs que tous les textes officiels régissant la FAMA sont également disponibles sur le site.

Vous remerciant par avance pour votre présence et participation, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes sportives salutations.

Le Président
Mikaël Meloul



PJ : - Mandat
- Propositions de Tarifs pour 2023-2024
- Circulaire électorale

